

Département de la Seine Maritime
C.C.A.S. DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-02-02

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

Etaient Présents : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; POIS Marie-Beatrice ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; PETAIN Angélique ; VERRAES Hélène ; RIMOLA Marcello

Absents excusés : MOA Khadija ; POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine ;

Absent : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice.

Date de convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 9

Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

OBJET : SUBVENTION A LA BANQUE ALIMENTAIRE DE ROUEN

RAPPORTEUR : MME POISSON CAROLINE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de subvention supplémentaire de la Banque alimentaire de Rouen et sa région pour l'année 2023,

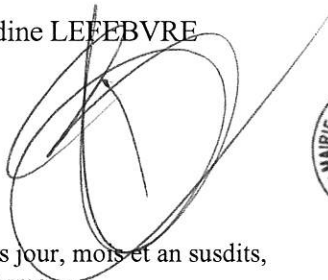
Considérant l'avis de la commission n°2 Personnes âgées, personnes en situation de handicap, santé en date du 28 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des votants :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 500 euros à la Banque alimentaire de Rouen et sa région au titre de l'année 2023
- Dit que la dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement 2023 du CCAS de Saint-Nicolas d'Aliermont
- Autorise Madame la présidente à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération
- Dit que la DGS assure pour sa part la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Anne-Marie CARON



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 2 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267601060-20230302-2023-03-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Publication : 14/02/2023



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa